Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 079-200069755-20250930-C25_09_2025_01-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Conseil communautaire du 3 juillet 2025

Salle des fêtes de Saint-Martin-lès-Melle

Procès-verbal de séance

Annexe :
- Support de présentation

L'an deux mille vingt cinq, le trois juillet, à 18 h 30 en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi à l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales, les membres du conseil de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à Salle des fêtes de Saint-Martin-lès-Melle, sur convocation adressée le 27 juin 2025 par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Nombre de délégués titulaires : 90
Nombre de délégués suppléants : 49
Nombre de délégués présents : 52
Nombre de délégués votants : 61

Étaient présents :
ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BERTON Jacques, BINET Frédérique, BLAUD Philippe, BLANCHET Philippe, BRILLAUD Chantal, BOUCHEREAU Isabelle, BRUNET Sylvie, BROSSARD François, CACLIN Philippe, CHESNEAU Etienne, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Marie Thérèse, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, FOUCHE Patrice, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GABOREAU Bernard, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KOHLER Marie, LECULLIER Lysiane, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, MORIN Christine, PELTIER Jérôme, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAULT Evelyne, TROCHON Patrick, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry, HERISSE Mathieu

Étaient représentés :
ARCHAIMBAULT Monique (pouvoir donné à ARCHIMBAUD Guénaëlle), BARRE Gérard (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), BERTHONNEAU Frédéric (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), BOURDIER Christine (pouvoir donné à TROCHON Patrick), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à NEE Nicole), CHARTIER Bernard (pouvoir donné à FOUCHE Etienne), KLINGLER Sarah (pouvoir donné à DALLAUD Hélène), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à TEXIER Jérôme), GICQUIAUD Floriane (pouvoir donné à GIRAULT Anne)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
AUDE Laurent, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BONNET Line, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, LONGEAU Daniel, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre, PICARD Christian, PICARD Marylène, POINT Jean-Luc, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SARRAZIN Nathalie, TRICHET Jacques, VALERY Nicolas, VEQUE Marie-Claire, VINCENT Bernard

La séance débute à 18 h 30.

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 079-200069755-20250930-C25_09_2025_01-DE

Monsieur Nicolas RAGOT est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le président ouvre la séance et énumère les pouvoirs.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

Délibérations du bureau communautaire

Relevé des décisions du Président

Numéro de la décision	Service	Date de signature	Objet de la décision	Attributaire / Bénéficiaire	Montant
DP20250116	Prévention et gestion des déchets	18/05/25	Cession de bacs roulants	Cession de bacs roulants	Estimation 1521,34 €
DP20250117	Attractivité économique et touristique	18/05/25	Mandats spéciaux - Remboursement des frais de mission - Déplacement Salon de l'Agriculture de Nouvelle-Aquitaine 2025	Nicolas Ragot	
DP20250118	Animation du territoire	22/05/25	Acte de nomination des mandataires pour la régie de recettes de la piscine Aquamelle		
DP20250119	Animation du territoire	22/05/25	Acte de nomination des mandataires pour la régie de recettes de la piscine de Sauzé-entre-Bois		
DP20250120	Animation du territoire	22/05/25	Acte de nomination des mandataires pour la régie de recettes de la piscine de Lezay		
DP20250121	Animation du territoire	22/05/25	Acte de nomination des mandataires pour la régie de recettes de la piscine de Chef-Boutonne		
DP20250122	Animation du territoire	22/05/25	Acte de nomination des mandataires pour la régie de recettes de la piscine de Celles-sur-Belle		
DP20250123	Animation du territoire	22/05/25	Acte de nomination des mandataires pour la régie de recettes de la piscine de Brioux-sur-Boutonne		
DP20250124	Prévention et gestion des déchets	25/05/25	Signature du contrat de reprise de palettes en bois	Reprise des palettes en bois	7 000 €/an
DP20250125	Prévention et gestion des déchets	25/05/25	Attribution marché M25EV12 Réception, tri, conditionnement, enlèvement et reprise papiers	SUEZ RV Sud Ouest (33140)	89 000€ HT maximum sur la durée du marché
DP20250126	Prévention et gestion des déchets	25/05/25	Attribution marché M25EV06 Caissons maritimes aménagés réemploi	GILLARD CONSTRUCTEUR (77590)	76 554.00€ maximum sur la durée du marché
DP20250127	Prévention et gestion des déchets	25/05/25	Attribution marché M25EV03 enlèvement et traitement déchets diffus et spécifiques (DDS)	SIAP Sarp Industriels Aquitaine Pyrénées	218 000€ HT maximum sur la durée du marché
DP20250128	Cycle de l'eau	25/05/25	Attribution marché M25CE01 Étude diagnostique schéma directeur du système d'assainissement collectif de Brioux sur Boutonne	SAS EAU MEGA CONSEIL EN ENVIRONNEMENT	60 000€ HT maximum sur la durée du marché (2 ans)
DP20250129	Prévention et gestion des déchets	25/05/25	Attribution marché M25EV02 Enlèvement et traitement bois et souches	ROUVREAU RECYCLABLE SAS	320 000€ HT maximum sur la durée du marché
DP20250130	Cycle de l'eau	25/05/25	Attribution marché M25CE02 Épandage des boues des stations d'épuration	SASU VALTERRA	270 000€ HT maximum sur la durée du marché
DP20250131	Education - Enfance	25/05/25	Accompagnement des services d'accueil de jeunes enfants – Demande de subvention Plan	Caf des Deux-Sèvres/ Haltes garderies	La Halte-garderie « Paume d'Api »

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 079-200069755-20250930-C25_09_2025_01-DE

	jeunesse		d'Aides Exceptionnelles à l'Investissement (PAEI 2022) - Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Deux-Sèvres	communautaires	située à Brioux-sur-Boutonne pour un montant de 25 840 € Hors Taxes ; La Halte-garderie « Voltania » située à Chef-Boutonne pour un montant de 27 840 € Hors Taxes ; La Halte-garderie « Salcido » située à Sauzé-entre-Bois pour un montant de 23 760 € Hors Taxes.
DP20250132	Animation du territoire	25/05/25	Mise à disposition du complexe sportif de La Mothe-Saint-Héray aux Sous-Officiers du GSC SMP	Les Sous-Officiers du GSC SMP	A titre gratuit
DP20250133	Animation du territoire	25/05/25	Mise à disposition du complexe sportif de Sauzé-Vaussais à L'APEPM	APEPM	A titre gratuit
DP20250134	Animation du territoire	25/05/25	Mise à disposition de la Base de Loisirs du Lambon au Cyclo Club Cellois	Cyclo Club Cellois	A titre gratuit
DP20250135	Attractivité économique et touristique	29/05/25	Avenant 1 lot 3 marché M24AE02 travaux aménagement tranche 3 ZAE du Pinier	EIVE	Aucune incidence financière
DP20250136	Prévention et gestion des déchets	07/06/25	Signature de l'avenant n°1 au contrat de quasi-régie avec la SPL UNITRI	signature avenant 1 du contrat avec SPL UniTri	
DP20250137	Prévention et gestion des déchets	07/06/25	Attribution marché M25EV09 location et entretien vêtements travail	MAJ	200 000€ HT maximum sur la durée du marché
DP20250138	Cycle de l'eau	07/06/25	Attribution marché M25CE03 réhabilitation réseaux assainissement La Mothe-Saint-Héray	Lot n°1 : STPM Lot n°2 : SARP	Lot n°1 : 296 632.225€ HT Lot n°2 : 4 098.00€ HT
DP20250139	Animation du territoire	11/06/25	Acte de nomination du mandataire pour la régie de recettes du musée du Rauranum		
DP20250140	Services techniques	07/06/25	Attribution marché n°M25GP03 études de programmation construction unité de production communautaire alimentaire à Melle	ARWYTEC	27 156.00€ HT
DP20250141	Animation du territoire	07/06/25	Mise à disposition de la piscine de Celles-sur-Belle au Club Sportif Mellois de Natation	CSMN	A titre gratuit
DP20250142	Animation du territoire	07/06/25	Vente de canoës à la commune Le Vert	Communauté de communes	800€
DP20250143	Animation du territoire	07/06/25	Convention pour l'utilisation de la piscine communautaire de Celles-sur-Belle, par l'Octopus Cellois	Octopus Cellois	A titre gratuit
DP20250144	Services techniques	07/06/25	Attribution marché M25ST19 exploitation / maintenance 3 réseaux chaleurs à Lezay	EIFFAGE ENERGIE	53 026€ HT sur la durée du marché
DP20250145	Services techniques	07/06/25	Attribution marché M25ST17 Remplacement de systèmes de chauffage par des pompes à chaleur (PAC) dans 3 écoles.	Lot n°1 : SAS FROID CLIM 79 Lot n°2 : SAS FROID CLIM 79 Lot N°3: SAS FROID CLIM 79	Lot n°1 : 10 690.00€ HT Lot n°2 : 10 967.00€ HT Lot N°3: 11 140.00€ HT
DP20250146	Education - Enfance jeunesse	07/06/25	Convention de mise à disposition de véhicules communautaires - Année 2025	Communes, associations, établissements publics	A titre gratuit
DP20250147	Services techniques	05/06/25	Marché M25GP02 Mission maitrise d'œuvre réhabilitation locaux Direction Cycle de l'Eau - phase candidatures	Candidatures sélectionnées	Aucune incidence financière

AFFAIRES GÉNÉRALES

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 079-200069755-20250930-C25_09_2025_01-DE

1. Conseil communautaire du 5 juin 2025 - Approbation du procès-verbal (annexe)

Rapporteur : Monsieur Fabrice MICHELET

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER le procès-verbal du conseil communautaire du 5 juin 2025.

EDUCATION - ENFANCE JEUNESSE

2. Association "Les enfants d'Abord" d'Aigondigné - Structure Multi-Accueil (SMA) - Continuité de service par la reprise de l'activité associative (annexe)

Rapporteur : Monsieur Fabrice MICHELET

La communauté de communes Mellois en Poitou exerce la compétence en matière de construction, d'aménagement, d'entretien, de gestion et d'animation des équipements dédiés à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse. Cette compétence inclut notamment les crèches, relais d'assistantes maternelles, haltes-garderies, multi-accueils, haltes-jeux, accueils collectifs de mineurs, ludothèque, ainsi que les actions de soutien à la parentalité sur l'ensemble du territoire.

Dans ce cadre, la collectivité assure aujourd'hui la gestion de plusieurs structures multi-accueils petite enfance, réparties comme suit :

- En gestion directe : trois multi-accueils situés à Brioux-sur-Boutonne, Chef-Boutonne et Sauzé-entre-Bois ;
- En gestion associative indirecte : deux structures gérées par des associations, à Melle et à Aigondigné.

La communauté de communes soutient ces structures associatives dès lors qu'elles s'inscrivent dans la dynamique du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) et du Contrat Territorial Global (CTG).

Dans ce cadre, l'association Les Enfants d'abord, gestionnaire du multi-accueil d'Aigondigné, bénéficie d'une participation annuelle de la communauté de communes à hauteur de 23 000 €, montant réévalué en septembre 2022.

Actuellement, la structure rencontre des difficultés de gestion liées au statut des parents employeurs, remettant en question la pérennité du modèle associatif en place.

Face à cette situation, plusieurs scénarii ont été étudiés par la mission d'accompagnement des structures associatives lors des comités techniques Petite Enfance – Enfance – Jeunesse des 29 janvier et 26 mars 2025. Les options envisagées sont les suivantes :

- La reprise de l'activité par la communauté de communes ;
- L'externalisation vers une entreprise privée via une Délégation de Service Public (DSP) ;
- Le portage associatif par une autre association de même objet.

À l'issue de l'analyse des différentes options, le comité technique s'est prononcé en faveur de la reprise de l'activité par la communauté de communes pour assurer la continuité de service.

Débats :

Monsieur Patrick TROCHON estime que c'est tout à fait logique que les bénévoles ressentent un épuisement au regard de toute la charge de travail qui leur incombent au quotidien. Ainsi il souhaite que les propositions qui avaient été formulées à la réunion de Lezay (avec les élus) soient davantage explorées.

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 079-200069755-20250930-C25_09_2025_01-DE

Monsieur Pierre OUVRARD se questionne sur la possibilité pour les agents des sites du multi-accueil de la collectivité de venir en renfort des autres agents.

Monsieur le président précise que tout agent employé sur un site du multi-accueil collectif est de ce fait agent de la communauté de communes. Ce qui induit que le fait de travailler sur un site particulier n'est pas définitif. L'agent peut faire valoir ses compétences sur d'autres sites.

Madame Sylvie COUSIN rappelle que le partenariat et la collaboration existent déjà entre les différents sites du multi-accueil collectif mais aussi avec les agents de la direction éducation afin d'assurer la continuité du service public. Il n'y a donc pas de difficulté à ce niveau.

Madame Dominique NOUREAU demande s'il n'est pas possible au niveau des recettes d'aligner le tarif pratiqué dans le cadre du multi-accueil (SMA) à ceux des crèches privées.

Monsieur le président précise que les tarifs des crèches sont décidés au niveau national au regard du quotient familial. La communauté de communes ne peut rien décider en ce sens.

Monsieur Jérôme TEXIER estime que la reprise de cette activité s'impose à Mellois en Poitou étant donné qu'il s'agit d'une compétence obligatoire. Ils nous incombent donc de la reprendre et d'en assumer le coût vu la nécessité de ce service pour notre territoire.

Monsieur le président rappelle qu'il s'agit bien d'une compétence importante pour Mellois en Poitou mais qui dispose de marges de manœuvres dans la définition des modalités d'exercice de cette compétence. C'est d'ailleurs la validation du choix politique de la reprise de cette activité essentielle qui est mise à l'ordre du jour ce soir.

Monsieur Mathieu HERISSE soutient qu'il s'agit certes d'un service public mais qui évidemment a un coût de reprise que Mellois en Poitou doit évidemment supporter.

Sans participation :
Monsieur Thierry YOU

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER le principe de la reprise de l'activité de l'association "Les enfants d'Abord" d'Aigondigné par la communauté de communes à compter du 1er janvier 2026.

SERVICES TECHNIQUES

3. Cession du bâtiment "centre médico-social" de Sauzé-entre-Bois au profit de la commune (annexe)

Rapporteur : Monsieur Gilles PICHON

La démographie médicale sur le territoire de Mellois en Poitou est actuellement en forte tension. Les habitants sont confrontés à des distances d'accès aux soins importantes, une part élevée de personnes âgées, un manque de spécialistes et un vieillissement des professionnels de santé, dont les départs en retraite sont souvent non remplacés.

Sur la commune de Sauzé-entre-Bois, une offre médicale est présente, mais les professionnels sont confrontés à une surcharge de travail, notamment en raison de la hausse de la demande, y compris en provenance de patients résidant hors de la commune.

Face à cette situation, la commune envisage la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle. Ce projet a pour objectifs de renforcer l'attractivité du territoire auprès des professionnels de santé, d'améliorer l'accès aux soins pour la population locale et des communes voisines, et de proposer de meilleures conditions d'exercice pour les praticiens.

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 079-200069755-20250930-C25_09_2025_01-DE

Une première étude de programmation a été réalisée en 2022, avec l'appui d'ID 79 et du CAUE 79, à partir des besoins exprimés par les professionnels de santé. En 2023, une étude de faisabilité urbaine a ensuite été menée par le bureau d'étude EGIS, dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain ».

La communauté de communes Mellois en Poitou, via son service Grands Projets, accompagne la commune en tant qu'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), dans la formalisation du pré-projet, la réalisation des diagnostics techniques et la mise en œuvre de la phase opérationnelle (maîtrise d'œuvre).

Les professionnels de santé ont été associés tout au long de cette démarche, à travers des réunions régulières avec les élus. En amont du projet bâtimentaire, ils ont élaboré un projet de santé validé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et se sont constitués en Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA).

La maison de santé accueillera :

- 4 médecins généralistes,
- 2 assistantes médicales,
- 1 infirmière ASALEE,
- 1 sage-femme,
- 1 cabinet de 6 infirmiers,
- 1 psychologue.

Le projet prévoit la réhabilitation du bâtiment médical existant et l'intégration du bâtiment communautaire attenant, dit « centre médico-social », situé au 20 rue Treille Bourgeau, sur la parcelle cadastrale AD333 (627 m²). Ce bâtiment, d'une surface utile de 275 m², comprend 9 bureaux avec sanitaires.

Ancien siège du SIVOM de Sauzé-Vaussais, ce bâtiment a accueilli divers services sociaux (infirmières, PMI, médecine du travail, etc.). Depuis 2018, à la suite du départ du service assainissement, il est occupé par plusieurs professionnels de santé et services départementaux, loué bureau par bureau, charges comprises, afin d'en faciliter la gestion.

Bien que régulièrement entretenu, le bâtiment nécessitera des travaux importants à moyen terme, notamment en matière d'isolation, au regard de l'augmentation continue des coûts énergétiques.

Le bilan financier prévisionnel pour l'année 2025 se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
TOTAL	**16 325 €**	**12 000 €**
BILAN FINANCIER	• **4 325 €**	

L'estimation domaniale de ce bien, annexée à la présente délibération, est de 193 000 €.

Le projet de maison de santé pluri-professionnelle s'inscrit pleinement dans l'objectif d'intérêt général poursuivi par la commune, au titre de sa compétence générale. Chaque projet étant différent, l'accompagnement de la communauté de communes peut, le cas échéant, prendre la forme d'une cession gratuite.

Débats :

Monsieur Daniel BARRE précise ne pas être contre avec l'idée de la cession à titre gratuit mais se sent irrité par le refus d'une aide de 28 000 € à la commune de Chizé qui portait aussi sur un projet de maison de santé pluridisciplinaire. Cette aide lui a été refusée sous prétexte que l'aide n'aurait pas eu d'effet levier sur le projet qui était porté par Chizé. Il souhaite que cette aide qui est apportée aujourd'hui à Sauzé-entre-Bois, éclaire les décisions de la commission en charge de l'attribution des aides dans le cadre du projet de territoire.

Monsieur le président comprend parfaitement le sentiment de Monsieur BARRE étant donné que la communauté de communes n'accompagne pas toutes les communes dans le cadre de leurs différents projets.

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 079-200069755-20250930-C25_09_2025_01-DE

. Il rajoute que l'objectif du fonds projet de territoire est d'accompagner au mieux les communes afin de leur permettre de rendre viable leur projet. Ainsi, le projet ne pourrait voir le jour sans l'aide qui est demandée à la communauté de communes. Cette situation n'était pas le cas de Chizé selon la lecture qui a été faite par la commission d'attribution des aides.
Toutefois, on peut ensemble revoir globalement notre système d'accompagnement des communes membres au-delà du fonds projet de territoire afin d'aider au mieux toutes les communes.

Monsieur Frédéric WATTEBLED demande si la médecine du travail sera relogée dans le bâtiment qui va être réhabilité.

Monsieur Nicolas RAGOT répond que le projet de maison de santé est conçu dans cette logique de reloger tous les professionnels qui y étaient. Les premières discussions ont eu lieu entre lui et la directrice départementale de la médecine du travail.

Monsieur Dorick BARILLOT ne comprend pas la raison pour laquelle l'aide a été refusée à la commune de Chizé

Monsieur le président rajoute que le projet et la demande de Chizé ont été appréciés sérieusement par la commission et tous étaient unanimes sur le fait que l'aide n'aurait pas d'effet levier sur le projet de maison de santé de Chizé.

Madame Frédérique BINET se demande si la commune de Sauzé-entre-Bois a bénéficié de subventions dans le cadre de ce projet et aussi si à long terme il y aura une augmentation des loyers aux fins d'assurer un équilibre financier.

Monsieur Nicolas RAGOT répond que dans le contexte actuel de réductions des aides et subventions publiques, il est difficile d'envisager pour Sauzé-entre-Bois une quelconque aide ou subvention. En ce qui concerne l'augmentation des loyers, la piste reste envisageable.

Monsieur Pierre OUVRARD demande s'il y a un précédent de cession à titre gratuit de cette envergure sur le territoire de Mellois en Poitou.

Monsieur le président répond qu'il existe des cas de cession voire de rétrocession de biens mais pas forcément de la même proportion que le bâtiment de Sauzé-entre-Bois.

Monsieur Mathieu HERISSE estime que la valeur du bien n'est pas très réaliste au vu de l'état du bâtiment aujourd'hui. Aussi, céder ce bâtiment à la commune de Sauzé-entre-Bois n'aura pas d'impact véritable le patrimoine de Mellois en Poitou.

Monsieur Jérôme TEXIER estime ne pas être d'accord avec la lecture de la situation qui est faite par Monsieur HERISSE qui banalise la valeur du bâtiment qui quoiqu'on dise fait partie du patrimoine de La communauté de communes. De plus, il pense qu'il n'est pas opportun pour Monsieur Nicolas RAGOT de faire du chantage à Mellois en Poitou sur l'issue de la décision qui sera prise.

Monsieur Dorick BARILLOT rappelle que l'iniquité sur notre territoire ne devrait pas être un sujet de crispation entres les élus de nos territoires.

Monsieur Patrick TROCHON questionne la gratuité qui est posée ce soir. Il aurait été judicieux de le céder même à un prix symbolique. Les questions qui ont été soulevées ce soir ne doivent pas restées sous silence.

Monsieur Sylvain GRIFFAULT trouve dommage qu'aujourd'hui l'État n'impose pas l'installation de certaines professions libérales sur nos territoires (pharmacien, médecin...) C'est d'ailleurs ce qui justifie aujourd'hui l'iniquité sur le territoire de Mellois en Poitou.

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 079-200069755-20250930-C25_09_2025_01-DE

Monsieur Pierre OUVRARD trouve dommage que le projet soit présenté sous la forme de la gratuité et c'est d'ailleurs ce qui questionne. Il aurait été judicieux dans l'absolu de diviser par un quelconque nombre l'estimation faite par les domaines afin de faire de ce résultat le coût de la cession du bâtiment.

Madame Sylvie COUSIN rappelle l'intérêt de la présentation sur le contexte général des maisons de santé sur notre territoire qui a été faite au début.

Monsieur Thierry YOU estime qu'on renforce au fur et à mesure les anciens chefs de lieux de cantons au détriment des petites communes. Il est important de travailler à réduire l'iniquité sur notre territoire afin de conduire l'action publique sur le territoire de Mellois en Poitou.

Monsieur le président rappelle qu'il est judicieux d'apprécier les 2 questions (Chizé et Sauzé-entre-Bois) de manière séparée afin d'arriver à la cohérence de l'action publique locale sur notre territoire.

Pour : 45	Abstention : 9	Contre : 7	Sans Participation : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- APPROUVER la cession du bâtiment « centre médico-social » sis 20 rue treille Bourgeau à SAUZE-ENTRE-BOIS cadastré AD 333 d'une superficie de 627 m² à la commune de Sauzé-entre-Bois à titre gratuit,
- AUTORISER le président à signer l'acte de vente à intervenir du bâtiment sis au 20 rue treille Bourgeau qui sera dressé par le notaire désigné par la commune,
- PRÉCISER que les frais de notaire du bâtiment sis au 20 rue treille Bourgeau seront à la charge de l'acquéreur, la commune de Sauzé-entre-Bois.

PROJET DE TERRITOIRE ET DÉMARCHES PARTICIPATIVES

4. Subvention d'investissement dans le cadre du fonds Mellois en Poitou 2030 - Collectif de communes de Mellois en Poitou - Aménagement des Points de Collecte des Poubelles Collectives (annexes)

Rapporteur : Monsieur Fabrice MICHELET

21 communes ont fait parvenir, par l'intermédiaire de la commune de Fressines, une demande d'aide au financement de l'aménagement paysager de points de collecte dans le cadre du Fonds Mellois en Poitou 2030 : Brioux-sur-Boutonne, Celles-sur-Belle, Chef-Boutonne, Chenay, Chérigné, Fressines, La Mothe-Saint-Héray, Le Vert, Les Fosses, Lezay, Limalonges, Mairé-l'Evescault, Marcillé, Melle, Melleran, Prailles-la-Couarde, Sauzé-entre-Bois, Sepvret, Saint-Romans-lès-Melle, Sainte-Soline, Villefollet.

Conformément l'avis favorable du Comité d'attribution Mellois en Poitou 2030 du 18 juin 2025,

Débats :

Monsieur Jérôme TEXIER estime que ce n'est pas pour ce genre de projets que le projet de territoire est attendu. Il ne rentre pas vraiment dans le cadre du projet de territoire.

Monsieur le président reconnaît qu'un autre choix aurait pu être fait en ce qui concerne l'enveloppe financière devant soutenir ce projet. Toutefois cela relève d'un choix conscient qui a été fait par la communauté de communes de limiter au maximum les impôts et taxes pour nos populations, d'où le recours au fonds projet de territoire pour soutenir cette initiative.

Madame Marie KOHLER voudrait savoir le nombre de points de collecte déployés par commune et par habitants. Aussi, serait-il possible d'avoir le budget du projet des colonnes enterrées et le nombre de colonnes enterrées sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 079-200069755-20250930-C25_09_2025_01-DE

Monsieur le président répond que nous disposons d'environ 4300 [illegible] territoire de Mellois en Poitou. Il est important de ne pas juger et critiquer les choix des communes quant à certains projets qui sont lancés par Mellois en Poitou d'autant plus qu'aucun projet n'est imposé aux communes et que la possibilité a été laissée aux communes d'y adhérer ou pas.

Pour : 58	Abstention : 2	Contre : 1	Sans Participation : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- AUTORISER le versement d'une subvention d'investissement aux communes de Mellois en Poitou s'inscrivant dans le projet d'aménagement des points de collecte des déchets ménagers porté par la commune de Fressines, selon la répartition annexée à la présente délibération et dans la limite de l'autofinancement de chaque commune ;
- AUTORISER le président ou la vice-présidente déléguée à signer les conventions avec les communes, ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATION INTERNE

5. Création d'un emploi non permanent en contrat d'apprentissage - Direction générale

Rapporteur : Madame Sylvie COUSIN

Considérant la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 dite loi « MATRAS », et le décret n°2022-907 du 20 juin 2022, introduisant le plan intercommunal de sauvegarde (PICS) ;

Considérant l'article L731-4 du code de la sécurité intérieure rendant son élaboration obligatoire dans un délai de 5 ans à compter de la promulgation de la loi « dès lors qu'au moins une des communes membre est soumise à l'obligation d'élaborer un plan communal de sauvegarde » ;

Considérant ainsi que la Communauté de communes Mellois en Poitou a jusqu'au 26 novembre 2026 pour se conformer à cette obligation et qu'elle ne dispose pas de compétences expertes en interne pour l'élaboration de ce plan ;

La direction générale et la direction des ressources humaines proposent de recourir à l'apprentissage pour élaborer le Plan Intercommunal de Sauvegarde. Cette solution permet de répondre efficacement à ce besoin temporaire, tout en investissant dans l'avenir, en formant un professionnel aux enjeux spécifiques de la sécurité civile à l'échelle intercommunale.

Ainsi, la direction générale souhaite accueillir et former un apprenti, dans le cadre d'un cursus « Licence professionnelle sécurité civile et protection des populations », pour une période d'un an.

Il est précisé que les frais pédagogiques de la formation seront à la charge de la collectivité à hauteur de 7 400 euros.

Débats :

Monsieur Frédéric WATTEBLED trouve la présentation un peu contradictoire sur le fait qu'on précise que cette création se fait au vu de l'absence de compétence en interne, alors qu'il faudra bien encadrer et accompagner l'apprenti qui sera recruté.

Madame COUSIN précise que l'on dispose de compétences en interne afin d'accompagner l'apprenti dans la rédaction du PICS. Il sera notamment accompagné par notre DGS qui sera son tuteur et qui sera aidé par d'autres collègues dans l'accompagnement de ce dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 079-200069755-20250930-C25_09_2025_01-DE

- APPROUVER la création d'un emploi non permanent en contrat d'apprentissage sur la qualification « Licence professionnelle sécurité civile et protection des populations » pour une durée initiale d'un an à compter du 1er septembre 2025 ;

- AUTORISER le président ou le vice-président délégué à signer tout acte en lien avec ce recrutement.

6. Modification du tableau des emplois permanents

Rapporteur : Madame Sylvie COUSIN

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, il est proposé les modifications suivantes :

Postes	Grades – Catégories	ETP	Date d'effet
Modification de poste suite à recrutement			
Agent de valorisation **Direction de la prévention et gestion des déchets**	Création Adjoint technique territorial Catégorie C	1 ETP	01/08/2025
	Suppression Adjoint technique territorial Principal de 1ère classe Catégorie C	1 ETP	01/08/2025
Agent de collecte Direction de la prévention et gestion des déchets	Création Adjoint technique territorial Catégorie C	1 ETP	01/08/2025
	Suppression Ingénieur Catégorie A	1 ETP	01/08/2025
Infographiste **Direction de la communication**	Création Rédacteur Principal de 2eme classe Catégorie B	1ETP	04/07/2025
	Suppression Rédacteur Catégorie B	1 ETP	04/07/2025
Modification du temps de travail (± 10%)			
Agent des écoles **Direction de l'éducation**	Création Adjoint territorial d'animation Catégorie C	0,347 ETP 12,25 h	01/08/2025
	Suppression Adjoint territorial d'animation Catégorie C	0,40 ETP 14,00 h	01/08/2025

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025
ID : 079-200069755-20250930-C25_09_2025_01-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la modification de l'effectif des emplois permanents à temps complet et non complet, conformément au présent tableau.

QUESTIONS DIVERSES

- Visite du gymnase de Brioux au prochain conseil communautaire du 25 septembre 2025.

Agenda des réunions

- Jeudi 10 juillet 2025 – Conférence des maires – Salle des fêtes de Paizay-Le-Tort
- Jeudi 18 septembre 2025 – Bureau communautaire – Salle de la Béronne aux Arcades à Melle
- Jeudi 25 septembre 2025 – Conseil communautaire – Salle de la Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le secrétaire de séance | Le Président